



# Communiqué de presse

Foix le 26 septembre 2017

## Nouvelle procédure de demande de permis de conduire international

Dans le cadre du *Plan préfectures nouvelle génération*, qui vise à moderniser les conditions de délivrance des titres, un nouveau dispositif de délivrance du permis de conduire international est institué.

Le permis de conduire français suffit pour conduire temporairement dans un certain nombre de pays non-européens. Dans d'autres pays, pour conduire, le permis international est exigé ou recommandé, en plus du permis français.

L'obtention d'un permis de conduire international devra désormais être sollicité directement par les usagers auprès du Centre d'Expertise et de Ressources Titres - Échange de Permis Étranger – Permis de Conduire International (CERT EPE-PCI), à l'adresse suivante:

Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes

La liste des pièces justificatives à fournir est disponible sur  
<http://www.service-public.fr>

Contact

Cellule communication interministérielle  
[pref-communication@ariege.gouv.fr](mailto:pref-communication@ariege.gouv.fr) 05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

Suivez – nous sur [www.ariege.gouv.fr](http://www.ariege.gouv.fr) <https://twitter.com/prefet09> et Facebook préfète de l'Ariège

